

ABONNEMENTS:

Un an (Suisse) Fr. 3.50
Six mois 2.-
Trois mois 1.50
Etranger: Port en su

Bibliothèque Cantonale Sion

NOUVELLISTE

VALAISAN

ANNONCES:

La ligne ou son espace
Valais . . . . . 10 Ct.
Suisse . . . . . 15 »
Etranger . . . . . 20 »

2.50 seulement
pour les Cercles, Hôtels,
Cafés, Restaurants et Coiffeurs.

Rédaction, Administration
Bureau du journal, St-Maurice
Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

A partir du 1er décembre, le Nouvelliste sera considérablement agrandi, sans augmentation de prix.

Les Thèses radicales

Les thèses historiques du «Confédéré», auxquelles nous nous proposons de répondre aussi sommairement que possible, doivent être dégagées des questions secondaires qui l'embrouilleraient, et se trouvent être réduites à trois points principaux.

Le premier point consiste à affirmer que le mouvement d'indépendance du Bas-Valais se confond avec le radicalisme.

Le deuxième point touche aux gouvernements radicaux de 1840 à 1843 et de 1848 à 1856 que notre confrère en-guirlande de roses.

Enfin, le troisième a pour objectif l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de reconnaître les mérites du parti radical, les beautés de son programme, enchaînés que nous sommes par les aristocrates et les curés.

Nous allons aborder successivement ces trois ordres d'idées.

Avancer qu'il est impossible de séparer le radicalisme du mouvement d'indépendance, ce n'est pas un raisonnement, c'est tout au plus une jonglerie de mots.

Le mouvement d'indépendance, dans le Bas-Valais, fut UN: c'était l'explosion de tout un peuple aspirant aux libertés politiques et à l'égalité de toutes les populations du canton. Sans doute, le parti radical y prit part, à l'instar du parti conservateur et du parti libéral-moderé, mais ce n'est pas une raison pour lui de se confondre, pas plus qu'il ne doit confondre l'arbre avec les branches, le tout avec la partie.

Le « Confédéré » n'a pas vu, dit-il, le clergé attelé à cette mission d'affranchissement. Nous le croyons sans peine puisque notre confrère n'était pas né, mais d'autres l'ont vu, et le « Courrier du Valais », dont le libéralisme ne peut-être suspecté, se trouvait même gêné de cette participation. Pour en atténuer l'importance, il lui attribuait nous ne savons quelle ambition de recueillir des voix épiscopales.

Notre admirable clergé bas-valaisan devint l'ennemi de la Révolution, lorsque celle-ci se révéla despotique et sectaire, contraire à la liberté et à la religion qui a fait le Valais et que nous devons garder pure de tout vil alliage.

Ce n'est pas là une simple affirmation. Nous en appelons encore au « Courrier du Valais. » Dans son numéro du 14

février 1844, il écrivait: « Le clergé s'aigrit de plus en plus par l'audace plus acerbe du journalisme qui semblait avoir érigé le dénigrement en système. Système bien déplorable à notre avis, car le pays n'a rien à gagner à la déconsidération du clergé, ni même à celle de quelques-uns de ses membres. »

Voilà un coup droit porté non seulement aux articles de ces jours du «Confédéré», mais à son attitude générale vis-à-vis de nos prêtres!

A soixante ans de distance, le « Courrier du Valais » condamne la ligne de conduite de celui qui devait prendre sa succession.

Nous arrivons maintenant au deuxième point de la discussion qui nous est imposée.

Il s'agit du programme tout ce qu'il y a de plus progressif du parti radical qui a hérité de 1840.

Nous eussions désiré éviter la discussion sur ce point. Il nous semblait inutile de raviver les sentiments douloureux qui affligent la famille valaisanne, mais, du moment où le « Confédéré » nous y contraint, nous nous laisserons aller avec le sans-gêne que comporte une conviction raisonnée, étudiée et murie.

La campagne électorale des radicaux en 1839 roula surtout sur les routes. Le St-Bernard, la Tête-Noire, le fameux Sanetsch, la Gemmi, la Furka devaient être carrossables, le lendemain du triomphe de 1840.

Ah! bien oui. On avait compté sans les finances; le gouvernement radical tomba sans avoir donné aucun coup de pioche, sans même avoir crayonné une ligne du tracé, et c'est le gouvernement conservateur-catholique, issu des élections de 1843, qui mit quelques uns de ces projets à l'étude.

Le « Confédéré » nous dira-t-il que les intentions suffisent? Dans ce cas, il n'est pas étonnant que l'enfer en soit pavé.

Le gouvernement radical de 1840 avait d'autres chiens à fouetter. C'était surtout son programme anticlérical qu'il avait hâte d'appliquer. Nous lisons dans le « Courrier du Valais » du 3 février 1844: « Tout le monde savait dans le pays que l'« Echo des Alpes » avait été fondé par les hommes qui ont pris le plus de part à la révolution, et que plusieurs d'entre eux y écrivaient. Le rédacteur était employé du GOUVERNEMENT DONT TOUS LES MEMBRES ÉTAIENT ACTIONNAIRES DU JOURNAL. »

Or, l'« Echo des Alpes » était l'organe de la société révolutionnaire, la « Jeune Suisse » qui insultait à la religion, qui injurait nos prêtres à journées payées, qui avait été excommuniée par le pape.

Comment s'étonner que ces actionnaires de conseillers d'Etat aient laissé impunis les pires blasphèmes et les sacrilèges les plus scandaleux?

Et, du moment que le gouvernement n'a rien fait au point de vue économique, est-ce cette persécution de la religion que le « Confédéré » qualifie de « véritable idéal progressiste? »

On sait comment le gouvernement de 1840 tomba, comment les Radicaux se soumièrent au verdict populaire, comment les événements du Trient arrivèrent. Le « Confédéré » peut en rejeter les responsabilités à droite: il n'arrivera pas à laver ses amis de la Jeune Suisse, marqués à l'épaule par un considérant du Grand Conseil, par un rapport du Conseil d'Etat adressé au Vorort de Lucerne, par une lettre cinglante de M. Joris, libéral, à M. Morand, radical, lettre que nous publierons si l'on y tient.

Veut-on maintenant connaître l'opinion de nos adversaires sur les libertés politiques?

Ouvrons toujours le « Courrier du Valais » Le 16 mars 1844, il écrit: « La nomination directe des représentants du peuple (donc des députés), nous paraît impraticable et dangereux... Le referendum plein et entier, loin d'être l'expression de la majorité, serait le plus souvent celle du vœu du plus petit nombre... on pourrait prévoir le cas où une poignée de revêches ferait échouer une loi utile à tous. »

Et si c'était en cela que consistait l'idéal politique des radicaux en 1844, peut-on dire qu'il fut progressiste?

Il ne reste plus au « Confédéré » que la malheureuse gestion financière de M. Allet.

Quand on veut faire obéir un gamin, on le menace de Croquemitaine ou de la mère Fouettard.

Notre confrère se sert du même procédé: « Ah! vous critiquez, et Allet? »

Ce pauvre Allet représente la férule de Damoclès, suspendue par un fil sur la paume des mains conservatrices. Il était tellement bon qu'il sert encore, même longtemps après sa mort.

La place nous manque — mais nous la trouverons un jour — pour vider une bonne fois cette éternelle question Allet.

Nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que sa gestion des dernières années fut mauvaise, mais depuis quand l'erreur d'un membre atteint-elle le parti politique tout entier?

On a, d'ailleurs, énormément exagéré cette erreur financière, et des députés radicaux eux-mêmes ont, en 1870, donné leur appui au gouvernement conservateur, chargé de remédier à la situation.

Nous sommes parvenus aussi rapidement que possible au troisième point, qui a un caractère plutôt personnel. Nous serons bref.

Le « Confédéré » nous juge incapable de porter un jugement impartial.

Mais nous sommes plus libre, plus indépendant que vous ne le croyez, confrère.

Vous l'avez même reconnu jadis.

Ce n'est pas nous qui baisserions aveuglément la tête devant la toque de tous les Gesslers d'un parti politique, fut-il le nôtre.

Dites-en autant.

Vous nous priez de feuilleter le Mémorial du Grand Conseil; nous l'avons fait et nous avons rapporté la condamnation de la « Jeune Suisse ». Votre cri

alors a été celui-ci: « Cela ne compte pas! »

C'est ça. Les pages du Mémorial ne sont bonnes que lorsqu'elles sont favorables au parti radical; les autres sont pour le feu ou pour quelque autre endroit. On peut bien dans ce cas, en supprimer le quatre-vingt-dix sur cent.

S'il vous plaît, après cela, de continuer la discussion, nous, nous refusons. Qu'y pourrions-nous gagner?

Vous convaincre?

Ce n'est pas nécessaire.

Le peuple connaît sa droite et sa gauche, et il sait que cette dernière lui a été si fatale qu'il nous garderait rancune de l'avoir gagnée à notre cause.

CH. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

Horrible pêche. — Une grande barque de pêche la « Perle » de Cancale, se trouvait en pêche dans la baie d'Erquy sur le banc des Ruinais.

Les pêcheurs s'apprétaient à remonter à bord le filet traîné à l'arrière du bateau, quand soudain ils éprouvèrent une résistance inaccoutumée. C'était en perspective la pêche miraculeuse; aussi l'équipage tout entier se précipita-t-il au treuil.

Stupéfaction: le filet apparut à la surface de la mer entièrement rempli de pieuvres; le nombre de celles-ci a été évalué à au moins quinze cents. Certaines étaient pourvues de tentacules, dépassant deux mètres de longueur.

La situation ne laissait pas d'être angoissante. Il fallait décharger le filet des dangereux poulpes et éviter d'être enserrés par leur tentacules. A un moment donné les pieuvres couvrirent un des côtés de la barque de leurs terribles lanières. Le patron n'eut que le temps de crier l'ordre de couper le câble reliant le chalut à la barque. Les huit pêcheurs, armés de haches, tranchèrent la corde du chalut et échappèrent ainsi à cette submersion qui, sans cette mesure, eût été inévitable.

Il fut ensuite possible de débarrasser les flancs du bateau de celles des pieuvres qui avaient eu le temps de s'y attacher. Un certain nombre d'entre elles furent recueillies à bord et livrées au bateau terre-neuvier « Consonne » qui s'en servira comme appât de pêche.

Quant au filet, il est complètement perdu, et c'est un gros dommage pour le malheureux patron.

La lutte contre le cancer. — Le « Petit Bleu de Bruxelles » publie une longue lettre que lui adresse de Bethlehem (colonie sud-africaine de l'Orange) un praticien qui croit avoir découvert la cure du cancer à l'aide d'une plante croissant dans le Busutoland. Ce praticien, tout en déclarant que plusieurs cures définitives ont été obtenues au moyen de la poudre tirée de cette plante, et qu'il s'est guéri lui-même d'une affection cancéreuse qui avait résisté à deux opérations chirurgicales, refuse d'exploiter commercialement sa découverte et d'en préciser encore l'application avant d'avoir poussé plus loin ses essais. Il déclare qu'il prend des dispositions pour faire des expériences de sa cure dans les hôpitaux de Londres. C'est seulement après ces expériences que sa méthode sera vulgarisée.

Comme un ange. — Quand une personne écrit bien, on dit qu'elle écrit comme un ange. On ne suppose pas que les anges écrivent. D'où vient donc cette locution?

Jusqu'au dix-septième siècle, l'enseignement de l'écriture avait été fort négligé dans les écoles; les élèves ne suivaient aucune règle et chaque maître enseignait à sa façon. En 1673, le Parlement de Paris ayant été à même d'apprécier combien l'écriture était défectueuse dans les écoles du Royaume, rendit un arrêt à la date du 10 avril pour établir les modèles uniformes d'écriture, l'un de ronde et l'autre d'expéditive.

Ce fut au père Ange — alors reconnu comme l'homme le plus habile de France dans l'art de manier sa plume — qu'échut l'honneur de rédiger ces modèles. Dès lors on prit l'habitude de dire en parlant d'une personne douée d'une belle écriture qu'elle écrivait comme le père Ange; puis on finit par dire tout simplement: comme un ange.



**Une toux déplorable** — C'était après une grande bataille.

Le général vainqueur était très heureux, mais abominablement grippé, ce qui gâtait sa joie.

Un aide de camp pénètre sous sa tente et lui demande ses instructions au sujet d'une énorme quantité de prisonniers qu'on vient de faire.

Justement le vieux brave est pris d'une quinte à ce moment-là, ne prête aucune attention à ce qu'on lui dit, et s'écrie, furieux, soufflant, grognant :

— Ma sacrée toux !

L'officier salue et se retire.

Quelques minutes s'écoulent.

Puis une fusillade nourrie, interminable, se fait entendre.

Qu'est-ce que c'est ! Une alerte, un retour offensif de l'ennemi ?

L'aide de camp reparait.

— Général, s'exclame-t-il radieux, vos ordres sont exécutés.

— Quels ordres ? fait l'autre abasourdi.

— A propos des prisonniers.

— Des prisonniers ? Je n'y suis pas du tout !

— Vous m'avez dit : Massacrez tout ! C'est fait !

**Pensée** — Le soldat de Jésus-Christ doit avoir le cheval de la bonne volonté, l'étrier de la constance, l'éperon de la crainte, le frein de la tempérance, le bouclier de la foi, la cuirasse de la justice, le casque du salut et la lance de la charité.

**Curiosité** — Le paysan russe ne prend jamais de nourriture solide ou liquide sans faire le signe de la croix.

**Simple réflexion** — Qui te fait plus de politesse que d'habitude, t'a trompé ou va te tromper.

**Mot de la fin** — Dialogue de ménage.

— Voyons, ma bonne, tu n'auras donc jamais fini de t'habiller ?... Dépêche-toi...

— Comment !... Mais voilà deux heures que je me dépêche !

## Grains de bon sens

### La faute du typo

Quand les typos n'interviennent dans notre prose que pour y glisser des fautes d'orthographe, cela nous fâche, mais nous n'en parlons pas. Mais quand, sur le point fondamental d'un article, sur la première vérité que nous nous proposons d'exposer à nos lecteurs, les typos nous font dire diamétralement l'opposé de ce que nous avons écrit et pensé, cela nous ennuie considérablement, et quelquefois il vaut la peine d'en parler.

Ainsi, dans notre dernier article « Charité et sacrifice » vous avez lu ceci : « La charité chrétienne, qui consiste dans un grand amour de Dieu et du prochain, ne va pas nous imposer de grands sacrifices, et c'est pour cela que c'est une vertu toute chrétienne » Or, voici ce que nous avons écrit, et ce que nous pensons : « La charité chrétienne, qui consiste dans un grand amour de Dieu et du prochain, ne va pas sans nous imposer de grands sacrifices, et c'est pour cela que c'est une vertu toute chrétienne ».

Ce n'est pas tout-à-fait la même chose. Nous tenons fort à ce monosyllabe que le typo a cru pouvoir, laisser au fond de son casier. C'est, en effet, parce que la charité nous impose de très grands sacrifices, que nous ne la pratiquons pas volontiers, que nous ne la pratiquons pas assez envers nos frères. Comme toute vertu, la charité a par elle-même, tant de charmes, que si, pour la pratiquer il ne fallait pas vaincre bien des obstacles, nous nous livrerions à elle avec empressement et avec joie.

Mais elle ne se présente à nous qu'à travers de grandes difficultés, des obstacles nombreux, et des sacrifices de tous genres, et nous nous en éloignons, nous avon-naturellement horreur de tout ce qui fait souffrir. Donc point de paix sociale sans charité, point de charité sans sacrifice.

PIERRE DES HUTTES

## LES ÉVÉNEMENTS

### Le mouvement polonais en Allemagne

La grève des écoliers polonais se propage maintenant à Berlin. Il s'est formé pour Berlin et les environs un comité polonais, qui publie un appel au parents

les invitant à ne pas envoyer leurs enfants aux cours d'enseignement religieux, vu que cet enseignement n'est pas compris dans le plan d'études et qu'en conséquence les enfants ne peuvent pas être forcés d'y participer. Le comité a pris ses dispositions pour que les enfants polonais qui habitent Berlin puissent être instruits des choses religieuses dans leur langue maternelle. Les enfants dont les parents sont pauvres recevront cet enseignement gratuitement.

Le *Berliner Tagblatt* annonce que 160 procès pénaux ayant rapport avec la grève des écoliers polonais ont été introduits devant les tribunaux des districts de Posen, Lissa, Ostrovo, Bromberg et Gnesen. Dans la province de Posen, comme en Silésie, on a menacé les pères de famille s'ils persistaient à interdire à leurs enfants de répondre en allemand aux leçons de religion de leur enlever la direction de leurs enfants et de confier ces derniers à des établissements d'éducation.

## Nouvelles Etrangères

### Une bombe à Saint-Pierre

Dimanche à midi, une explosion s'est produite à l'intérieur de la basilique de St-Pierre, près de l'autel Navicella. Elle n'a causé aucun dégât ; elle a seulement provoqué une panique parmi les personnes assistant à la messe et dans lesquelles on remarquait le cardinal Rampolla, archiprêtre de la basilique.

L'engin qui a provoqué l'explosion a été placé auprès de l'autel Navicella, sur le tombeau de Clément XIII, dans un échaffaudage servant aux réparations que l'on effectue actuellement au plafond de la basilique.

Un gardien de la basilique et les San-Pietrini accoururent et trouvèrent parmi les planches de l'échaffaudage un engin en fer-blanc enveloppé de fil de fer. Il contenait de la poudre et au fond des clous de diverses dimensions. Un commissaire de police a parcouru les lieux avec des gardiens. Le procureur du roi et un inspecteur se sont rendus également sur les lieux. On n'a vu personne s'enfuir.

Le ministre de l'intérieur a promis une prime de 1000 livres à celui qui fournirait des indications permettant d'arrêter l'individu qui posa les bombes au café Aragno et à l'église de Saint-Pierre.

**Autre crime anarchiste.** — Un autre fait très grave s'est produit à Naples. Un jeune Sicilien, Saverio Lagana, a tué d'un coup de poignard au cœur le professeur Giovanni Rossi, de l'université de cette ville. Voici les causes de ce crime :

Saverio Lagana, qui professait des idées anarchistes et fréquentait tous les meetings où il se distinguait par la violence et l'étrangeté de ses propos, était très populaire parmi les étudiants de l'université.

Pourvu d'un certain talent, il avait fréquenté les cours de l'Athénée napolitain et il avait reçu le diplôme de docteur es-lettres, mais au lieu de s'adonner à une profession, il avait continué à vivre parmi les étudiants, auxquels, pour gagner sa vie, il vendait des extraits polygraphiés des leçons des professeurs.

Ceux-ci, la plupart, le craignant pour son caractère violent, s'étaient toujours exécutés en lui fournissant la matière première pour son petit commerce, mais le professeur Rossi n'avait jamais voulu y consentir et ne permettait pas que ses leçons fussent données à cet individu étranger à l'université pour en faire un marché qui devait permettre aux étudiants de ne pas fréquenter les cours. Cela exaspérait Lagana qui proféra à plusieurs reprises des menaces, mais M. Rossi en riait.

Ce matin, M. Rossi sortait de l'université, après une conférence de professeurs lorsqu'il fut abordé par Lagana,

qui lui demanda le texte de ses leçons.

M. Rossi continua son chemin sans lui répondre ; mais, comme Lagana insistait en redoublant d'arrogance, le professeur se retourna pour le prier de le laisser tranquille,

A ce moment, Lagana fit un bond et frappa le professeur d'un coup de poignard au cœur.

M. Rossi tomba sans prononcer un seul mot, pendant que le meurtrier s'échappait. On s'empressa autour du blessé, qui fut promptement transporté à l'hôpital, mais en y arrivant, il expirait. Une foule considérable se massa devant l'établissement pour avoir des nouvelles du blessé, qui était très connu et très aimé dans la ville.

Le professeur Rossi n'avait que trente ans. Il enseignait à l'université l'anatomie comparée et les sciences naturelles dans les cours supérieurs du lycée. Le recteur de l'université a ordonné immédiatement la suspension des cours et des examens en signe de deuil.

## Nouvelles Suisses

**La lutte contre la tuberculose.** —

Dimanche a eu lieu à Olten la quatrième assemblée générale de la commission suisse pour la lutte contre la tuberculose. Une cinquantaine de membres, parmi lesquels neuf dames ont pris part à la réunion, présidée par M. le Dr Schmid, de Berne.

M. le professeur d'Espine a montré, d'après une carte, la mortalité par suite de la tuberculose, dans le canton de Genève.

M. le Dr Morin a présenté un rapport sur l'assemblée annuelle de l'Union internationale pour la lutte contre la tuberculose à La Haye.

On a encore entendu les rapports de MM. les docteurs Bollag (Liestal) et Maillart (Genève) sur la lutte contre la tuberculose et la loi fédérale sur les assurances. Les deux rapports et les thèses présentés par les rapporteurs ont provoqué une vive discussion. L'assemblée a décidé de faire des démarches pour qu'il soit tenu compte dans la plus large mesure, dans la future loi fédérale sur l'assurance-maladie de la lutte contre la tuberculose. Les vœux contenus dans les thèses de MM. Bollag et Maillart seront portés immédiatement à la connaissance des autorités fédérales.

M. le professeur Egger (Bâle) a présenté un rapport sur la lutte contre la tuberculose sur le terrain communal et M. le Dr Schenker (Aarau), sur l'amélioration de la qualité du lait destiné à la consommation.

**Des noix.** — Le canton de Nidwald a exporté cette année pour 40,000 fr. de noix.

**Attention.** — La semaine dernière, il est arrivé à Gorgier, Neuchâtel, un bien triste accident. Entre midi et 4 h., un garçonnet de 7 ans s'amusait à tirer avec un arc ; sa sœur, une fillette de 5 ans environ, était à côté de lui et prenait un plaisir extrême à regarder les flèches dans leur trajet dans l'air. Malheureusement l'une de celles-ci lui tomba dans un œil.

La pauvre a dû être transportée à l'hôpital de St-Aubin, où M. le Dr Roulet a fait l'ablation de l'œil malade.

**Une belle création.** — On vient d'inaugurer à Hohenrain, dans le canton de Lucerne, le nouvel établissement pour les enfants arriérés et faibles d'esprit. Cette institution, située dans une région admirable près de la station de Ballwill, est une des belles créations cantonales lucernoises. Il y avait déjà depuis longtemps, à Hohenrain, un établissement cantonal modèle pour les sourds-muets. Les deux administrations sont maintenant réunies et installées d'après les progrès de la pédagogie moderne. L'enfance abandonnée et les petits êtres faibles et incomplets recevront dans ces établissements une instruction aussi

complète que possible et une éducation paternelle dans d'excellentes conditions hygiéniques.

L'éducation de l'enfant est basée sur le principe de la coopération et de l'enseignement mutuel des enfants plus intelligents et les plus forts envers leurs camarades infirmes. L'établissement reçoit des enfants de toute la Suisse entrant et compte cinquante pensionnaires, dont les deux cinquièmes du canton de Lucerne. La création et l'exécution de ces nouvelles installations sont l'œuvre des conseillers d'Etat lucernois Düring et Bücher.

## Nouvelles Locales

### Décisions du Conseil d'Etat

**Lœtschberg.**

Il est porté un arrêté concernant les travaux de construction, les dimanches et fêtes, de la ligne du Lœtschberg, à exécuter sur le territoire du canton.

**Tir fédéral.**

Il est voté un don d'honneur de 300 fr. en faveur du tir fédéral de 1907, qui aura lieu à Zurich.

**Home.**

Il est alloué au « Home suisse » à Londres un subside de 100 fr.

**Pour Sembrancher.**

Il est accordé à M. Paul Ribordy, de feu Etienne, un droit d'enseigner pour son établissement à Sembrancher sous le nom de *Hôtel-Pension National*.

**Collège de Sion.**

M. le professeur Jos. de Werra est chargé provisoirement de la tenue des cours de physique au lycée de Sion, qui se donnaient par M. P.-M. de Riedmatten, décédé.

**Chemin de fer.**

Le Conseil d'Etat n'a pas d'objections à formuler contre la demande de prolongation de délai en faveur du chemin de fer électrique à voie étroite de Meiringen à Gletsch.

**Pour Sierre.**

M. Jules de Preux, à Sierre, est nommé préfet-substitut du district.

**Circulaire militaire.**

Est approuvée la circulaire que le Département militaire adresse aux administrations communales concernant la défense de distribuer du vin aux soldats les jours d'entrée et de licenciement de service et à l'occasion des inspections.

### L'inventaire de l'église de St-Gingolph. — Expédition militaire. — Violation des traités

Le gouvernement français a surpris les braves populations valaisanne et savoyarde de St-Gingolph en venant subrepticement faire l'inventaire de l'église.

On connaît la situation. Le *Nouvelliste* l'a expliquée au long l'année dernière.

Il y a là une paroisse composée à moitié de population suisse, à moitié de population française. L'église est sur le territoire de Savoie, mais appartient par indivis aux deux populations qui, au point de vue civil, forment deux communes séparées.

L'entente est parfaite entre les deux municipalités également animées de sentiments catholiques.

Mais le gouvernement français vient de jeter le trouble dans cette paisible localité. Et il piétine insolentement les droits de la Suisse.

Mardi donc des ordres de mobilisation enlevaient des troupes à toutes les garnisons de la Haute-Savoie et les acheminaient sur St-Gingolph.

Le préfet d'Annecy, le sous-préfet de Thonon et la magistrature de cette ville suivaient sous la protection des baionnettes.



Tout cela pour le crochetage de l'église et l'inventaire.

Nous donnons ici le détail des opérations dans l'ordre où les dépêches télégraphiques l'ont apporté.

ST-GINGOLPH, 20 novembre. — Ce matin à 8 heures sont arrivés à St-Gingolph trois agents du gouvernement français avec deux brigades de gendarmerie et une compagnie d'infanterie de la garnison de Thonon pour procéder à l'inventaire des biens d'église. Les opérations ont commencé aussitôt. Les habitants, surpris, ont laissé faire.

ST-GINGOLPH, 20 novembre (8h.30) — Des alpins d'Annecy et des gendarmes sont arrivés par train spécial et ont aussitôt barré toutes les routes conduisant à St-Gingolph. La frontière est gardée de sorte que la population suisse ne peut pas passer sur St-Gingolph français. Les personnes qui veulent prendre le train à St-Gingolph sont obligées de se faire accompagner par les soldats.

Les opérations de l'inventaire se poursuivent sans incident.

ST-GINGOLPH, 20 novembre (9.30 heure française. — L'inventaire des biens de l'église était terminé. Pendant que l'on procédait à l'inventaire, l'administration valaisanne de l'église s'est présentée à la frontière, demandant qu'on lui permette d'assister aux opérations. Cette autorisation lui a été refusée. Etaient présents le préfet d'Annecy, le sous-préfet de Thonon, le président du Tribunal de Thonon et un agent ministériel.

Les troupes comprenaient 400 soldats entre autres, la 5<sup>me</sup> compagnie du 11<sup>me</sup> régiment alpin d'Annecy. Une partie des troupes avait été dirigée sur Novel, petit village dans la montagne à 979 m. au-dessus de St-Gingolph, où on a procédé également à l'inventaire de l'église.

Il y a là, dit fort bien le *Courrier de Genève*, un outrage aux autorités valaisannes. Elles avaient le droit d'être présentes à l'inventaire puisqu'il s'agissait de biens leur appartenant aux mêmes titres qu'à la commune française, les choses ayant été réglées par les traités de 1815.

Les autorités valaisannes ont demandé à contrôler l'inventaire. C'était leur droit. On le leur a refusé.

Le Conseil fédéral devra demander réparation de cette offense à des autorités suisses, et de cette violation des traités.

Sans doute le gouvernement actuel de la France se moque de tout ce qui n'est qu'un droit moral.

La crainte du canon est sa seule crainte.

Il l'a bien montré à Fachoda et à Algésiras.

Si la Suisse avait une artillerie et une marine équivalentes à celles de l'Angleterre et de l'Allemagne, ce n'est pas à la frontière de St-Gingolph que le colonel Picquart envierait ses expéditions.

Il est brave contre les faibles !

La Suisse ne protestera que plus vivement contre l'outrage qui lui est fait.

Le gouvernement du Valais, fort de son droit, ne manquera pas de demander au Conseil fédéral les démarches qui s'imposent.

Outre la violation du droit de propriété, il y a même la violation du droit public établi par les traités de 1815, en ce qui concerne l'occupation militaire de la Savoie du Nord.

Ce n'est pas, en effet, d'une simple parade qu'il s'agissait mardi à Saint-Gingolph.

Cette expédition de 400 soldats était, en fait, dirigée contre des Suisses. Ce sont des autorités suisses que les baionnettes françaises ont refoulées et empêchées de défendre leur propriété.

C'est une expédition de guerre. Les traités ne la permettent pas.

Grand Conseil. — Lundi matin s'est ouverte à Sion, la session de novembre du Grand Conseil. Elle a été précédée, suivant l'usage traditionnel, de la messe du St-Esprit.

A l'ouverture de la séance, M. Ch. de Rivaz souhaite la bienvenue aux députés puis fait l'éloge funèbre du regretté M. Frossard.

Les rapporteurs français et allemands lisent le message du Conseil d'Etat sur le budget de 1907. Celui-ci prévoit un déficit de 168,000 fr. Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à être prudent dans ses dépenses; l'ère des déficits commence; le budget de 1906 avait déjà un déficit de 90,000 fr. Les grandes dépenses portent surtout sur le département des travaux publics.

La musique de M. Hænni. — La solennité de la messe du St-Esprit a permis, dit la *Gazette de Lausanne*, à M. Hænni, le nouvel organiste de la Cathédrale, d'affirmer son robuste talent musical, aussi bien dans le jeu d'orgue que dans la direction du nouveau chœur-mixte qu'il a formé pour remplacer la « Cécilia », dissoute à la mort de son ancien directeur M. Othon Wolff.

M. Hænni, qui voue tous ses soins à la rénovation de la musique sacrée, a fait chanter aujourd'hui un *Offertoire* de Palestrina, dont l'interprétation a été grandiose et irréprochable.

La musique Palestrina, le grand maestro italien du XVI<sup>e</sup> siècle, est d'une fantaisie majestueuse, elle est l'école classique du chant religieux et l'idée de M. Hænni de l'introduire à la Cathédrale de Sion a été très heureuse. Les députés l'auront sans doute vivement appréciée.

Martigny. — (Corr.) — « Le *Confédéré*, qui ne peut écrire deux lignes sans recourir aux attaques personnelles, reproche au rédacteur du *Nouvelliste* ses relations aristocratiques de France. M. Mério a été heureux au moins une fois de rencontrer un aristocrate dans les rues de Paris pour..... » Notre corres-

pondant ne nous en voudra pas de supprimer une allusion par trop personnelle. C'est précisément notre force de mépriser les injures, d'oublier et de pardonner. Attaquons les principes, oui, mais respectons les individus !

Autour d'un cercueil. — Notre article sur Mlle Dubois, deux mots de souvenir et de légitime reconnaissance dits dimanche à la messe par le Rd curé de Choëx, donnent prétexte au « *Confédéré* » à une colonne de récriminations.

C'est odieux, cette polémique soulevée sur une tombe à peine fermée.

Quand le « *Confédéré* » pleure sur un de ses amis, jamais nous n'avons le mauvais goût d'insulter à sa douleur. Pourtant, nous pourrions bien des fois entonner le chant du cygne, mais la plume doit se poser devant le cercueil qui passe.

M. le chanoine Fournier n'a pas rendu hommage à la fortune de Mlle Dubois, mais à ses qualités de bonté, au noble emploi qu'elle en faisait. Si une paroissienne pauvre tombe malade, il fait prier pour elle sans consulter la bourse, et, plus d'une fois, nous l'avons entendu louer les vertus d'une mère de famille, morte à la peine.

Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas dit que tous les protégés de Mlle Dubois habitaient Choëx. Sa bienfaisance s'étendait bien au delà, même au delà de notre canton et de la Suisse.

Franchement, M. Mério comprend le journalisme d'une drôle de façon. Il ne peut pas écrire deux lignes sans ouvrir le livre de la vie privée des gens. Et le voilà maintenant avec ses ciseaux autour des cercueils !

Mais arrêtons-nous, le « *Confédéré* » affirmant que notre opinion ne compte pas.

Seulement, on se demande alors pourquoi il prend la peine de nous consacrer des colonnes entières et plusieurs milliers de lignes dans l'année ?

Un homme d'esprit n'a le droit de s'occuper des moulins à vent ou des imbéciles que lorsqu'il a tout à fait perdu la raison. Notre confrère, en serait-il déjà là ?

CH. SAINT-AURICE.

Tribunaux. — La Cour d'Appel a nommé M. l'avocat César Gross, juge-instructeur du district de St-Maurice, et M. l'avocat Joseph Broccard à Ardon, juge-instructeur du district de Conthey.

Circulaire aux Ecoles et Cours professionnels du canton. — Le secrétariat cantonal des apprentissages adresse la lettre suivante aux Ecoles et Cours professionnels du canton.

Nous vous informons qu'en séance du 20 oct., la Commission cantonale a décidé qu'à l'avenir les notes obtenues par les élèves aux cours professionnels seraient prises en sérieuse considération lors des examens d'apprentis, pour le calcul du succès scolaire.

Vous voudrez donc bien tenir un registre de ces notes qui devront nous

naître la demeure de cette personne ?

— C'est le premier pas, mais quand son domicile sera connu, il s'agira de se mettre au courant de sa manière de vivre, des personnes qu'elle reçoit, des visites qu'elle fait, si elle en fait. Quelles sont ses heures de sorties ?... Ses lieux de promenade préférés ? Sort-elle seule ou accompagnée de son enfant ?

Au courant de la plume, le directeur prenait des notes.

— Donnez-moi les signalements de l'enfant.

— Elle est blonde... trois ans... de grands yeux bleus, des sourcils foncés. Monsieur, elle me ressemble dit Jacques ému.

— Pouvez-vous me confier un portrait ?

— Je n'ai qu'une photographie dont je ne me démunis pas, mais demain, vous en aurez de semblables... Puis-je compter sur des sérieuses recherches ?

— J'ai des agents rompus à ces sortes d'enquêtes; vous pouvez être certain que l'entreprise sera menée à bonne fin. Toutefois, ce que vous me demandez, fait partie des enquêtes les plus minutieuses, il se peut que nous n'aboutissions pas aussi vite que vous le souhaitez. Des enseignements de la nature de ceux que vous désirez obtenir exigent, non une donnée probable, mais une certitude avec preuves à l'appui... Nous ar-

être communiquées, chaque année, pour le 15 mars.

Agréez, Tit., l'assurance de notre considération distinguée.

Secrétariat cantonal des apprentissages  
W. HAENNI.

(Communiqué).

Correspondance. — Nous avons reçu trop tard, pour l'insérer dans le *Nouvelliste* d'aujourd'hui, un remarquable article nécrologique sur M. FROSSARD, le magistrat que tout Ardon a accompagné au champ du repos.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

### Le feu aux chantiers de Toulon

Toulon, 21 novembre. — Le feu a pris dans les ateliers de la Seyne. Il a atteint 2 grandes forges.

Les dégâts atteignent certainement plusieurs millions.

La cause du sinistre est inconnue. Plusieurs chantiers de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée sont atteints.

Les navires étrangers en construction sont protégés avec peine.

### Les inventaires continuent

Paris, 21 novembre. — Les inventaires sont achevés dans 27 départements sur 48.

Dans les autres départements, il reste à procéder à 2000 opérations.

### La loterie de Milan

Milan, 21 novembre. — Le ministère italien a décidé que la loterie de l'Exposition serait tirée du 24 au 31 janvier. La vente des billets sera arrêtée le 31 décembre.

MARTIGNY  
Avenue de la Gare  
**Cabinet dentaire**  
Extraction. — Obturation. — Prothèse  
**Ernest COMTE**, médecin-dentiste  
Diplôme fédéral

**VITRAUX d'ART**  
PRIX MODÉRÉS L 812 M  
Aven. d'Ouchy **Henri DREVARD** Le Closalet, 11  
**LAUSANNE**  
Fr. 1. — dans toutes les pharmacies.

**On trouve**  
de beaux quartiers de vache à prix modérés, à la **Boucherie Rouiller à Troistorrents.**

riverons, j'en suis convaincu.

Farjeol se leva.

— Qu'elle prix fixez-vous pour le service demandé ?

— S'il s'agissait d'un simple renseignement particulier, le taux serait minime, mais nous ne pouvons guère entreprendre cette affaire sans un pour boire de cent francs.

— En voilà deux cents, monsieur, dit Farjeol en déposant sur le bureau deux billets de banque... Veuillez dire à l'agent que vous allez lancer, qu'il aura une gratification s'il arrive au but souhaité.

— Votre adresse, monsieur ? demanda le directeur.

Sur une des cartes. Jacques écrivit : « Hôtel Boston, rue Louis-le-Grand » et la donna au directeur.

Les deux hommes se quittèrent.

Farjeol courut chez un photographe, commanda des reproductions de la photographie de l'enfant, paya très cher et sortit une promesse de livraison pour le lendemain. Farjeol avait pris le moyen le plus sûr : ne pas marchander avec sa bourse. Quelques jours après sa visite à l'agence il était informé que trois personnes répondant au nom de Farjeol avaient été signalées.

(A suivre).

## FEUILLETON DU NOUVELLISTE

70

# Armande

— Mon personnel est à votre service. S'agit-il de recherches commerciales ou d'une enquête privée ?

— Enquête privée... Je désirerais connaître l'adresse d'une femme qui porte mon nom et qui a fixé sa demeure à Paris depuis quelques semaines.

Habitué à ces sortes d'enquêtes, le directeur regardait d'un air indifférent son client, mais en réalité, pas un de ces gestes lui échappait.

— Avez-vous quelques données sur le logement que cette dame a dû prendre ?

— Aucune.  
— Quel est son âge ?  
— Vingt-huit ans.  
— Vit-elle seule ?

— Avec son enfant : une fillette. Sa situation pécuniaire lui permet d'avoir un ou deux domes-

ques.

— Pensez-vous qu'elle se soit installée dans un logement particulier ?

— Oui.

— Si je vous demande cela, c'est qu'à Paris, outre les hôtels, nous avons les maisons de famille où descendent principalement les dames que des affaires appellent à Paris et qui ont un long séjour à y faire.

— Non, madame Farjeol doit occuper un logement.

— Avez-vous sa photographie ?

— Oui.

— Pouvez-vous m'en confier quelques exemplaires ?

Jacques, qui s'attendait à la demande, sortit de son calpin trois bustes de sa femme.

— Voici monsieur. Si ce nombre est insuffisant, j'en commanderai d'autres.

Le directeur contemplant la photographie.

— Blonde ou brune ?

— Châtin clair.

— Démarche vive ou nonchalante ?

— Suivant la volonté du moment.

— Quand cette dame est livrée à elle-même, qu'est-ce qui la domine ?

— Le calme, une possession de soi rare.

— C'est bien, monsieur... Vous suffit-il de con-



# Bitter des DIABLERETS

# F. LEYVRAZ

# GRAND PRIX - Milan 1906

Apéritif SAIN aux plantes des Alpes. - La plus haute récompense.

L 826 M

## HALLE aux VÊTEMENTS, BEX

Ed. CHERIX, & Cie

Le plus grand choix en Confections pour dames et messieurs.

### pour DAMES

BLOUSES dep. 1.90 JUPONS dep. 1.90 JUPES dep. 5 fr. JAQUETTES dep. 7.50 MANTEAUX pluie dep. 15.50 MANTES dep. 10 fr. Grand choix en Nouveautés pr. Robes et Blouses - Corsets - Lingerie - Tabliers.

### pour MESSIEURS

COMPLETS dep. 17 fr. PELERINES dep. 6 fr. PARDESSUS Raglan col velours dep. 32 fr. GILETS de CHASSE pr. garçons dep. 1 fr. pr hommes depuis 2,60 PANTALONS hiver dep. 4.50 CHEMISES dep. 1.90.

Chapeaux, Casquettes, Bérêts, Bonnets, Blouses, Chaussures.

Tapis, Linoleum, Toiles cirées, Literie, Crins, Plumes, Duvets etc.

Ne faites pas vos achats avant d'avoir visité nos magasins.

Prix sans concurrence - Escompte 5,0% au comptant

## Boulangerie BREITENMOSER

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public qu'ensuite du décès accidentel de mon mari, je continuerai avec le concours de mes enfants, l'exploitation du

### Café, de la Boulangerie et du Magasin

Nous nous efforcerons de satisfaire notre clientèle et de mériter la confiance qu'elle a bien voulu déjà reporter sur nous.

Je saisis cette occasion pour exprimer toute notre reconnaissance aux personnes qui nous ont témoigné leur sympathie, dans le grand deuil qui nous a frappés.

L 965 M  
Vve BREITENMOSER.

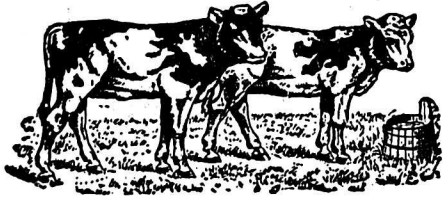
## N'arrachez plus vos dents

Plus de souffrance, plus de mal, guérison immédiate et définitive, sans brûlure, même pour ceux qui sont affligés de ne pouvoir manger, que d'un côté. Avec *La PASCALINE* vous pouvez serrez pour toujours les dents que la nature vous a données; guévit également la migraine et les abcès, fait repousser les chairs aux dents déchaussées. Fournisseur de plusieurs médecins et de la Pharmacie Centrale de France. Messieurs les Pharmaciens qui désirent tenir cette spécialité peuvent s'y adresser. Nous recommandons ce remède très efficace aux lecteurs du *Nouvelliste*.

Le flacon franco, 1,50; Etranger, 2 fr. envoyé franco c. mand. M. SERRA, rue l'Alouette, St-Mandé (Seine) L 830 M

## Offre spéciale

Jules M. Dorsaz, photographe à Martigny donnera gratuitement avec chaque douzaine de photographies, un agrandissement au bromure, format 21 sur 27 prix de la douzaine frs 16.— Offre expire 1er Janvier 1907.



## LACTINA SUISSE

Lait artificiel pour veaux

Vendu sous le contrôle du laboratoire fédéral

Aliment complet REMPLAÇANT AVEC UNE ÉNORME ÉCONOMIE LE LAIT NATUREL

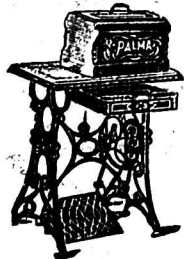
pour l'élevage des veaux, porcelets, etc.

(Maison fondée en 1882)

En sacs de 5, 10, 25 et 50 kilogs.

A. PANCHAUD, Fabric. à VEVEY

Médaille d'or, Exposition universelle Liège 1905.



Pour acheter une bonne Machine à coudre garantie, adressez-vous directement à la

Maison Fritz Räber, mécanicien spécialiste en Machines à coudre

LAUSANNE Pré du marché 2 L 811 M

**RHUMATISMES**  
GOUTTE, VICES DU SANG  
NEURALGIES, CONSTIPATION  
MALADIES DU RETOUR D'ÂGE



QUERIS PROMPTEMENT et SANS DROGUES PAR  
**LA TISANE DU**  
**CURÉ DE DEUIL**  
LE PAQUET dans toutes les bonnes Pharmacies  
1.50  
DE SUCCÈS

L 617 M

## Buanderies vernies

de 50 à 180 litres

Calorifères garnis et en fonte de toutes dimensions

Prix avantageux

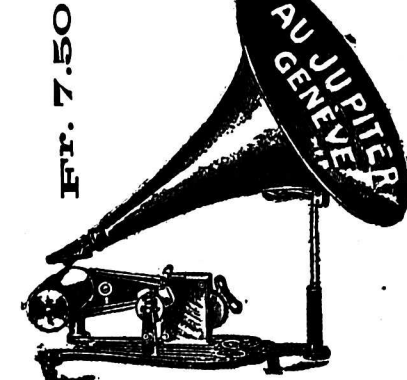
Léonce Emonet

fers, Martigny-Bourg



## AU JUPITER

Rue Bonivard, 18 GENÈVE XV Rue Bonivard, 18



FR. 7.50

Malgré son prix extra réduit le PHONOGRAPHE de fr. 7.50 peut rivaliser avec les appareils coûteux. Solidité garantie. Cylindres les meilleurs du monde fr. 1.25 pièce sortant d'une fabrique dont la production dépasse 50.000 cylindres et 1000 phonographes par jour. Pour fr. 15.— nous livrons contre remboursement le Phonographe avec 6 cylindres. Avec le pavillon en aluminium fr. 1.50 en plus.

### Catalogue et répertoire gratuits

Certificats: M. Hans Lanper, Berne, Jurastr. 51 écrit: J'ai assisté à un concert de votre excellent phonographe populaire. Ils sont partout applaudis et comblés de remerciements.

Jos. Bander, mécanicien Bietschwyl St-Gall. Je suis très content de votre Phonographe populaire, il joue distinctement et aussi bien qu'un de 100 et 200 fr.

100 de ces lettres d'attestation sont à la disposition de ceux qui veulent en prendre connaissance.

## LES MAUX DE JAMBES

Il est de toute importance, pour guérir à fond et vite cette maladie si affligeante, de recourir

SANS TATONNEMENTS, SANS HÉSITATION

à un REMÈDE SÛR, ayant fait ses preuves.

Sans cela, vous risquez de faire trainer votre mal en l'aggravant, c'est-à-dire en diminuant de plus en plus LES CHANCES DE GUÉRISON. Entre les centaines de traitements que l'on vous vante, prenez IMMÉDIATEMENT et DE CONFIANCE

### L'EAU PRÉCIEUSE DEPENDISER

UNIQUE AU MONDE pour la guérison des Maux de jambes, Dartres, Ulcères, Varices, Eczémas, Brûlures, Démangeaisons, Clous, Furoncles.

Certificats de guérisons par milliers

3 fr. 50 le flacon dans toutes les bonnes pharmacies

Brochure illustrée envoyée gratuitement.

N. B. — Exigez bien l'EAU PRÉCIEUSE DEPENDISER, car rien ne saurait remplacer ce remède unique.

DÉPÔT GÉNÉRAL A ROUEN: Pharmacie DEPENDISER, qui envoie franco contre mandat poste de 4 francs.

Dépôt à Monthey, Pharm. Zum-Offen. A Sierre, Pharm. Burgener. Bulle, Gavin

## Nickelage et Argenture de tout objet

Installations électriques

## A. NEUSEL, Bex

### BICYCLETTES NEUVES

des 1res marques: ADLER, COSMOS, etc., à des prix modérés

### Bicyclettes d'occasion

à très bon marché

### FOURNITURES, LEÇONS, LOCATION

Carbure, Huile et Benzine

Mécanicien titulaire du T. C., U. V. S., Automobile-Club France

Représentant des Machines à écrire „Adler“ Médaille d'or

Réparations promptes et soignées

par des Mécaniciens expérimentés

Se recommande,

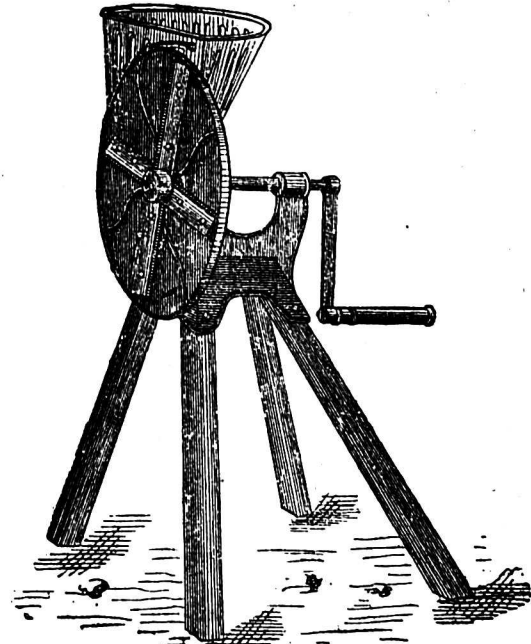
Mme Vve STRASSER

Contellerie, r. du Cropt, Bex

## En 2 - 8 jours

les goîtres et toute grosseur au cou disparaissent; un flacon à 2 fr. de mon eau anti-goîtreuse suffit. Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement bourdonnements et dureté d'oreilles. — 1 flacon, 2 fr.

S. Fischer, méd., à Grub (App. Rh.-Ext.)



Couperacines  
très avantageusement fournis par Jos. VEUTHEY à Martigny  
Beau choix en magasin

### Lots à 1 fr.

en faveur de la nouvelle église et l'érection d'un monument commémoratif de l'éboulement à

### Goldau s. Rigi

1. Prime fr. 20.000 — 10.000 et 5000.

sont en vente chez Mlle Joséphine OTT, Goldau. - Tirage probablement 1er Mars 1907. L 733 M

## Loterie

pour la nouvelle église catholique de Neuchâtel

à 1 franc le billet

Gros lot de frs 40.000, 15.000, etc

Un gagnant sur 38. BILLETS variés.

Le tirage aura lieu à St-Maurice.

Les billets sont en vente chez

C. de Siebenthal, coiffeur

à St-Maurice

ou envoyés contre remboursement par Mme FLEUTY, Agence générale, rue Gourgas-1 Genève.

## Exposition de MILAN

1906

### LOTÉRIE

3181 billets gagnants

Gros lot

## 1 MILLION

Lots de 100.000

50.000 etc., etc. tous

payables en espèces

Tirage très prochain

BILLETS 2. 50 envoyés

de Genève contre remboursement par

MM. G. Art & Cie,

Rue Corratier, 4

A. Martin & Cie

Boulevard Georges-Favon 13.

### Comptoir Général

Rue de la Croix-d'or, 14

L 748 M

### A VENDRE

à bon compte, un potager, et un fourneau en fonte.

S'adresser à SPAETH, Papeterie, BEX,

L 863 M

## MONTHEY

Euphrasie GIROD, sage-femme, porteur d'un diplôme genevois vient de s'établir à Monthey. Domicile actuel chez Mlle GIROD couturière L 866 M

## Foix à vendre

trois toises à port de char Praplan Alexis. Lens Vaas L 855 M

## Institut catholique

de jeunes gens

Langues viv. branches commerc. vie fam. conf. mod. prix mod.

DARMANGÉAT Liestal. L 852 M

## CUISINIER

Pâtissier

Fabrique spéciale de vêtements tels que

Vestes blanches ou rayées

4.80 - 6.50

Pantalons 4.80-6.50

Bérêts — 80. — 90

Tabliers — 85 — 2.20

Qualités et prix sans concurrence. Catalogues avec échant à disposition.

Les Fils Kohler, Bâle

Fabrique spéciale de vêtements de cuisiniers et pâtisseries.

## Attention

mérite la combinaison de valeurs à lots autorisées par la loi que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 fr.

ou au comptant, auprès de la maison spéciale sous-signée. — Lots principaux de fr. 600.000, 300.000, 200.000, 150.000, 100.000, 75.000, 50.000, 25.000, 10.000, 5.000, 3.000, etc. etc.

seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.

Les prochains tirages auront lieu: 1er, 10, 15, 20 et 31 décembre. 15 Janv. 1er 15, 20, 28 fév. 10 15 et 31 Mars 1907.

Les prospectus seront envoyés sur demande gratis et franco par la

Banque pour obligations à primes à Berne.

